

DELIBERATION N°2024-094

L'an deux mille vingt-quatre le 25 septembre, les membres du comité syndical du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Menneval (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président.

Étaient présents : Titulaires : AUGER Michel, BEAUDOUIN Laurent, BOUCHER Dominique, DAVID Jean-Luc, DE ANDRES Carole, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDTSCH Pascal, DOUVENOU Gérard, ENOS Jacques, FINET Pascal, HOUSSARD Jean-Claude, LE BAILLIF Jacques, LEGROS Pierre, LOUVEL Marilynne, MALCAVA Didier, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, PIQUENOT Olivier, PRESLES Gwendoline, SENINCK Régine, SIMON Bertrand, SZALKOWSKI Denis, TEMPERTON Joel, THIEBAULT Damien, VAGNER Marie-Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VANDOOREN Bernard, VILA Jean-Louis, VAN DUFFEL Christine, VANHEULE Philippe et VILLEY Cécile.

Pouvoirs : DUTILLOY Brigitte donne son pouvoir à BEAUDOUIN Laurent.

Suppléants votants : DEFLUBE Fabienne (suppléante de DUONG Isabelle), DEZELLUS Michel (suppléant de DUFROY Maria), DORLEANS Jacques (suppléant de AUBOURG Jean), GIRARD Jocelyne (suppléante de LEBOCEY Véronique), HUNOST Sylvain (suppléant de LEROUX Etienne), LÉBOUCHER Alain (suppléant de PIERRE Michel).

Suppléant non-votant :

Étaient excusés : BEURIOT Valéry, BERNARD Jean-François, BOURLON DE ROUVRE Emmanuel, CHAUVIERE Noel, DANNEELS Philippe, DONNET MOUSSEUX Aline, DUFROY Maria, DUONG Isabelle, DUTILLOY Brigitte, DUMESNIL Jean-François, GENCE Claude, JEHANNE Éric, LEBOCEY Véronique, LEROUX Etienne, ROCFORT Françoise, ROMERO Thierry, STAB Anne, SEYS Nicolas et TIHY André.

Absents : AUBOURG Jean, DELAMARE Frédéric, DUVAL Vanessa, FONTAINE Alain, LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis, MERCIER Damien, PIERRE Michel, PROVOST Jean Claude et ROBILLOT Philippe.

Assistaient à la réunion : Frédéric PERSON – Directeur Général des Services, Gilles MAROUARD – Responsable Exploitation, Nora GOSSSET – Responsable Ressources Humaines, Sébastien FABRE - Responsable CETRAVAL, Dominique BOITEL – Responsable de communication, Gilles ALLEAUME – Responsable système d'information et Marlène CORDEY – Responsable aux Affaires Générales.

Titulaires :	31	Suppléants votants :	6	Suppléant non-votant :	0
Pouvoirs :	1	Total votants :	38	Présents :	37
Abstention :	1	Pour :	37		

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 30.
Date de la convocation : 19 septembre 2024. Secrétaire de séance : PECOT Bertrand

DEPOT D'UNE OFFRE RELATIVE AU PLAN DE CESSION DE PAREC-ITER'ACTION

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Considérant le courrier en date du 31 juin 2024 de Monsieur le préfet de l'Eure annonçant la cessation des aides de l'état en faveur de l'ensemble des chantiers d'insertion dépendants de l'association PAREC Iter'Action.

Vu la décision de justice en date du 26 juillet 2024 du tribunal judiciaire d'Evreux, ouvrant une procédure de sauvegarde au bénéfice de l'association 'Iter'Action PAREC susceptible d'être transformée en redressement judiciaire pour permettre la réalisation de la cession

Ayant connaissance du dossier d'offre de reprise déposé par « fhb » administrateurs judiciaires, sur leur site internet relative à l'association Iter'Action-PAREC ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à la majorité absolue, décident :

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à déposer une offre de reprise pour une partie des activités de PAREC-ITER'ACTION :

- Menneval : Ressourcerie ;
- Pont-Audemer : Centre de tri des textiles, boutique à Pont-Audemer ;
- Sur l'ensemble du territoire d'activité du SDOMODE/PRECOVAL : collecte gros cartons, collecte de papiers de bureaux et archives confidentielles, collecte des textiles, etc.

Article 2 : La proposition de reprise de la gestion de l'exploitation de la Ressourcerie de Menneval débutera le 1^{er} novembre 2024. La proposition de reprise des activités



du bassin de Pont-Audemer débutera le 1^{er} janvier 2025, sous réserve de l'obtention préalable de l'agrément ACI (ateliers et chantiers d'insertion).

Fait et délibéré en séance le 03/10/2024, les 10^{es} mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Pierre DELAPORTE

Président du SDOMODE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

